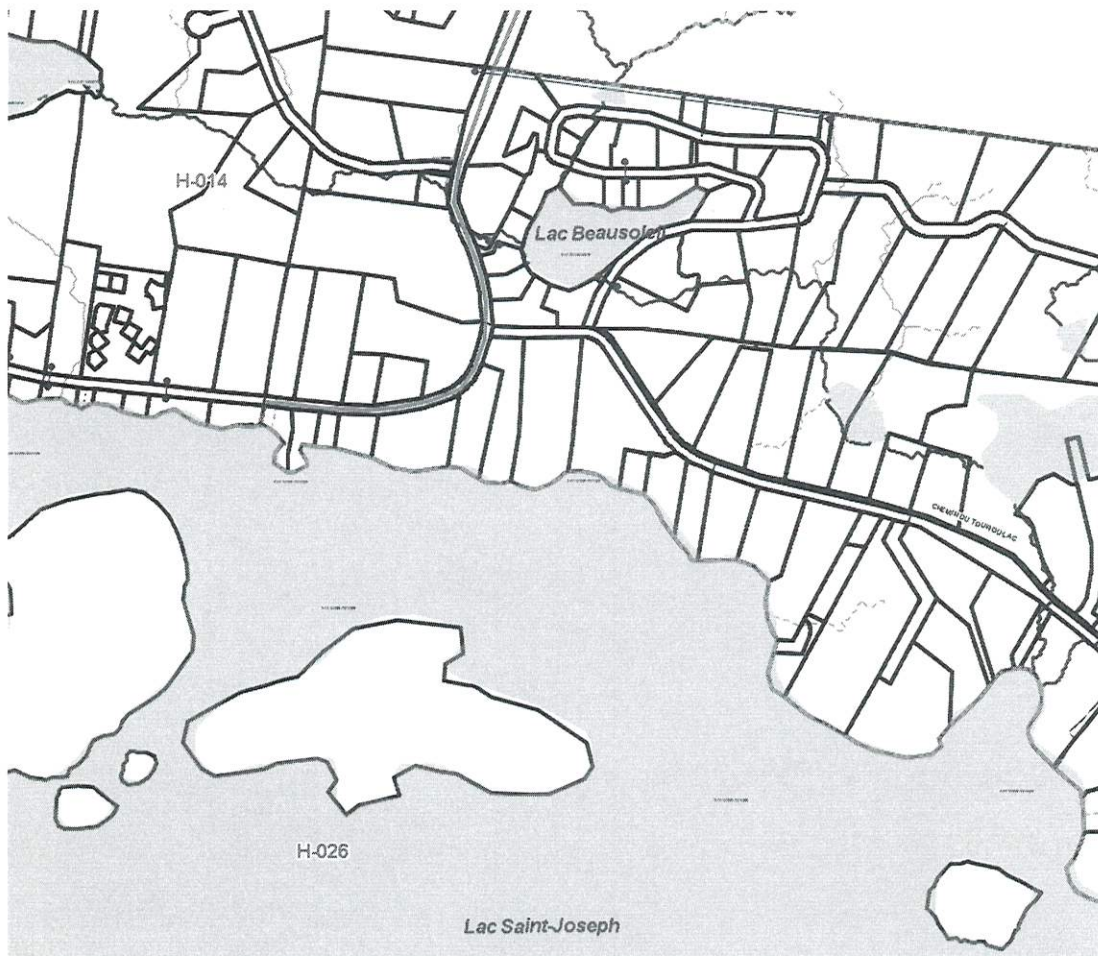


## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

DEMANDE DE PPCMOI N° 2026-011 : 1016 CHEMIN DU TOUR-DU-LAC, LOT 4 957 680


### AVIS PUBLIC EST DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

1. Le 19 mars 2026, le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté un premier projet de résolution no 2025-08-220 de la demande de PPCMOI n° 2026-011 (1016 chemin du Tour-du-Lac, lot 4 957 680).
2. **UNE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE aura lieu le 9 avril 2026, à 17h00, à l'église, 1845 chemin du Village, Saint-Adolphe-d'Howard, au cours de laquelle le maire expliquera la demande de PPCMOI ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.**
3. La demande de PPMOI vise à régulariser la situation d'un garage dont le coefficient d'emprise au sol (CES) équivaut à environ 91% de celui de la résidence à laquelle il s'associe, dont la hauteur est de 7,40 mètres et qui comporte deux étages, alors que le règlement de zonage n° 634 prescrit, pour tout garage détaché : un CES maximal équivalant à 75% de celui de la résidence (par. 3°, art. 115), une hauteur maximale de 7 mètres (par. 1°, art. 115) et un seul étage (par. 4°, art. 113 et par. 1°, art. 115).
4. Le lot 4 957 680 est situé dans la zone H-026, illustrée sur un extrait du plan de zonage ci-dessous:



5. Le premier projet de résolution n° 2026-03-096 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité et à l'hôtel de ville, aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Adolphe-d'Howard, le 31 mars 2026.

  
Réal Brassard,  
Directeur général et  
greffier-trésorier par intérim


---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché et publié une copie de l'avis ci-dessus, le 31 mars 2026, aux endroits suivants : sur l'immeuble visé, à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

---

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 31 mars 2026.



Réal Brassard, directeur général et  
greffier-trésorier